

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Hommage de la Société des Sciences Naturelles du Maroc à S. A. S. le Prince.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.
 Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration étrangère.

Arrêté ministériel convoquant le Conseil Communal à l'effet de désigner ses délégués pour l'élection des Conseillers Nationaux.

Arrêté ministériel convoquant les électeurs monégasques pour l'élection des Conseillers Nationaux.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Bureau International Hydrographique. — Adhésion de deux Etats.

ECHOS ET NOUVELLES :

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — *Thaïs*; *Il Barbiere di Siviglia*.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Albert a reçu le télégramme suivant qui Lui a été adressé de Rabat, le 9 mars 1922 :

« La Société des Sciences Naturelles du Maroc, dans sa séance du 7 mars, sous la présidence de M. Théry, apprend avec regret, par le Délégué de l'Institut Scientifique Chérifien, que la convalescence du Prince de Monaco pourrait peut-être retarder encore la visite de Son Altesse Sérénissime au Maroc. La Société offre au Prince l'hommage de son respect pour Sa Personne, de son admiration pour l'œuvre scientifique du Fondateur de l'Océanographie en France et de ses souhaits de prompt rétablissement; elle exprime le vœu que Sa santé Lui permette néanmoins de Se rendre cette année sur les côtes du Protectorat où Sa haute collaboration aux recherches scientifiques et économiques de l'Institut Chérifien serait si profondément appréciée des savants, des colonies et des pêcheurs. »

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 3101.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 13 novembre 1921, par laquelle Sa Majesté le Roi de Danemark a nommé M. Henri-Marquet Son Consul dans Notre Principauté;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Henri Marquet est autorisé à exercer les fonctions de Consul de Danemark à Monaco et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le seize février mil neuf cent vingt-deux.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
 FR. ROUSSEL.

N° 3107.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Georges Rolfo, hôtelier à Monte-Carlo, est autorisé à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-sept février mil neuf cent vingt-deux.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
 FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu les articles 22 (§§ 1^{er} et 3) et 5 et 6 (§ 1^{er}) de la Constitution du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917;

Vu les articles 2 (§ 1^{er}) et 3 de l'Ordonnance réglementaire du 22 février 1918, sur l'élection des Conseillers Nationaux;

Vu la délibération, en date du 11 mars 1922, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Le Conseil Communal se réunira le samedi 25 mars 1922, à l'effet de désigner neuf délégués au Collège électoral chargé de procéder à l'élection des Conseillers Nationaux.

Il choisira également trois suppléants.

ART. 2.

Le procès-verbal de l'élection des délégués et suppléants nous sera aussitôt transmis avec les mentions légales.

Une copie de ce procès-verbal sera, en même temps, affichée à la porte de la Mairie.

ART. 3.

M. le Maire de Monaco assurera l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 11 mars 1922.

Le Ministre d'Etat,

R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu les articles 22 et 56 (§ 1^{er}) de la Constitution du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917;

Vu les articles 2 et 6 de l'Ordonnance réglementaire du 22 février 1918, sur l'élection des Conseillers Nationaux;

Vu la délibération, en date du 11 mars 1922, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Les électeurs monégasques sont convoqués pour le dimanche 26 mars 1922, à l'effet d'élire vingt et un délégués et six suppléants au Collège électoral chargé de procéder à l'élection des Conseillers Nationaux.

ART. 2.

Les électeurs voteront à la Mairie de Monaco.

ART. 3.

Le scrutin aura lieu sans interruption, de 8 heures à 17 heures.

Le dépouillement se fera au bureau de vote où les résultats seront immédiatement proclamés; ils seront ensuite affichés à la porte de la Mairie.

Les résultats, procès-verbaux et bulletins annexés seront enfermés dans l'urne et transportés, sans délai, au Gouvernement où ils seront conservés jusqu'à l'expiration du délai prévu pour les réclamations.

ART. 4.

En cas de ballottage, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 2 avril.

ART. 5.

M. le Maire de Monaco assurera l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 11 mars 1922.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Bureau International Hydrographique.

Le Bureau International Hydrographique, qui avait été officiellement installé à Monaco, au mois de juillet 1921, et qui rentre dans la catégorie des Bureaux internationaux dits d'intérêt public que la Société des Nations doit prendre sous son autorité, fait savoir qu'il vient de recevoir l'adhésion du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Le Bureau a également reçu la contribution du Gouvernement Italien, ce qui est un témoignage de l'adhésion de l'Italie.

La participation de ces deux Etats complète l'association de tous les Etats qui s'étaient fait représenter à la Conférence Internationale Hydrographique, réunie à Londres en 1919.

ÉCHOS & NOUVELLES

Dans ses audiences des 28 février, 2 et 7 mars 1922, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

C. J.-C.-A., employé de commerce, né le 4 avril 1880, à Rotterdam (Hollande), sans domicile ni résidence connus. — Abus de confiance : deux ans de prison, 1.000 francs d'amende (par défaut).

M. M.-P.-H., apprenti menuisier, né le 10 septembre 1903, à Monaco, sans domicile fixe. — Vol et vagabondage : deux mois de prison.

J. L.-B.-A., aiguiser, né le 20 juillet 1867, à Gap (Hautes-Alpes), sans domicile fixe. — Infraction à un arrêté d'expulsion : six jours de prison et 16 francs d'amende.

P. M.-J., veuve B., propriétaire, née le 19 avril 1861, à Cannes (Alpes-Maritimes), demeurant à Monaco. — Exercice de la profession de logeur sans autorisation : 25 francs d'amende, avec sursis.

V. R.-C.-E., chauffeur d'automobiles, né le 30 octobre 1887, à Montagnac (Hérault), demeurant à Monaco. — Infraction à la législation sur les automobiles : 16 francs d'amende.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Thaïs.

Depuis le soir du mois de mars 1894 où la mime célèbre au 1^{er} siècle surgit, sur la scène de l'Opéra, sous les traits de l'inoubliable et enivrante Sibyl Sanderson, la comédie lyrique qui porte le titre de *Thaïs* a parcouru une carrière des plus brillantes.

Le public n'est point encore lassé des grâces de sa musique et, dans l'œuvre entier de Massenet, beaucoup de connaisseurs, et non des moindres, placent la partition de *Thaïs* au premier rang. Les impressions étant rigoureusement personnelles et absolument respectables, il n'y a pas à en discuter l'opportunité et la valeur. D'ailleurs une impression ne se discute pas.

Dans l'ouvrage fortuné, dont il est ici question, Massenet s'est surtout occupé du personnage de Thaïs ; il l'a soigné, flatté, cajolé, encensé, adulé

avec ivresse. Dès que la courtisane aux belles formes paraît, l'orchestre, sous le charme, s'éteint comme par enchantement, ne se permettant plus que de légers murmures d'admiration. La capiteuse enfant peut à son aise égrèner les perles de son précieux gosier, filer les sons et tenir les notes aussi longtemps qu'il lui plaît ; nul instrument ne la gêne. Tout est sacrifié à sa divinité et nous ne pensons pas que jamais compositeur ait produit, au théâtre, un acte de foi en l'irrésistible et éternelle splendeur féminine comparable à la partition de *Thaïs* qui, d'un bout à l'autre, n'est qu'un long cri d'adoration.

Chair de la femme ! Argile idéale ! O merveille !
O pénétration sublime de l'esprit
Dans le limon que l'Etre ineffable pétrit !
Matière où l'âme brille à travers son suaire !
Boue où l'on voit les doigts du divin statuaire !
Fange auguste appelant le baiser et le cœur,
Si sainte, qu'on ne sait, tant l'amour est vainqueur,
Tant l'âme est vers ce lit mystérieux poussée,
Si cette volupté n'est pas une pensée,
Et qu'on ne peut, à l'heure où les sens sont en feu,
Etreindre la beauté sans croire embrasser Dieu !

C'est à un très exquis, très philosophique et très parfait volume d'Anatole France, où l'ironie chatoie dans le mot, où la fleur du doute épand la discrétion de son arôme en chaque page, que Louis Gallet emprunta les principaux linéaments du sujet de la comédie lyrique de *Thaïs*. Le livre d'Anatole France, — œuvre de négation subtile, où un maître en l'art de tout dire délicieusement, rend un souverain hommage à la puissance de la chair, — traite la question du relèvement de la fille tombée, non par l'amour terrestre, mais par l'amour céleste.

Le grand écrivain, pour les besoins de sa cause, a quelque peu modifié, dramatisé, humanisé, surchargé la vénérable légende de Sainte Thaïs ; il l'a habillée de riches vêtements d'une coupe littéraire incomparable et, dans les naïvetés du récit des conteurs relatant la vie de la courtisane fameuse pour qui tant de beaux jeunes hommes se ruinèrent autrefois, il a introduit le sourire malin de nos époques sceptiques. Entre Paphnuce et Thaïs, entre l'ascète et la mime en vogue sur les bords du Nil, Anatole France n'hésite pas : il prend parti pour la créature aux yeux de violette, à la poitrine en fleurs, aux bras frais comme deux ruisseaux et qui donnait à tous le frisson tragique de la beauté. A elle vont ses intimes préférences et c'est avec une sorte de volupté raffinée qu'il fait se tordre d'amour et râler de désir l'abbé d'Antinoé. Les petits chacals noirs du saint désert ne s'amusaient pas davantage des tourments du futur « vampire » qu'Anatole France ne se rit des tortures éprouvées par Paphnuce. Tout ce que, dans sa crédulité obsédée, le moine accomplit pour la gloire de Dieu, tourne à sa confusion. Il se flagelle, s'impose des privations, des souffrances inouïes, il accomplit des travaux exorbitants : c'est l'unique orgueil qui le pousse à se surmener ainsi, assure Anatole France.

Tout est tranquillité, recueillement et sagesse autour de Paphnuce. Depuis Palemon, qui cultive ses laitues, satisfait de la médiocrité de son bonheur ; depuis Nicias, le viveur riche et gai, philosophe aimable, ne pensant qu'à cueillir le jour avec entrain, et pour qui chaque aurore salue la venue de plaisirs nouveaux ; depuis Timoclès, modéré extrêmement en ses aspirations, professant un complet détachement pour les biens de ce monde et vivant dans la solitude et l'immobilité à l'exemple des Mounis de l'Inde, jusqu'à Paul le Simple, chacun est content de son sort. Le seul Paphnuce est condamné au malheur et, cela, parce que l'hymne de la chair chante éperdument en son être.

Anatole France ne se contente pas de montrer Paphnuce essayant de soulever le fardeau d'angoisses qui l'écrase ; il le submerge de ridicule. Il peuple et profane ses nuits de visions si sensuelles et si tentantes que la brûlure de leur souvenir poursuit le pauvre possédé à toutes les heures du jour, lui découvrant des coins de la nudité de Thaïs jusque dans le nuage qui passe. Il le juche sur une colonne haute de trente pieds, exposé aux morsures des frimas et aux cuissons du soleil. Puis, quand Paphnuce

pense, par des pénitences extraordinaires, être devenu un modèle de vertu surhumaine, l'édification de l'Univers, ses yeux s'ouvrent et lui découvrent les luxures sans nombre qui font de la ville, fondée à l'ombre de sa colonne, un immonde cloaque, et Satan glapit à son oreille que c'est à lui qu'il est redevable du titre de Stylite sous lequel on le désigne et dont il se juge en droit d'être fier. Sa gloire n'est qu'une dérision.

Paphnuce, mû par le démon intérieur qui le travaille, n'a qu'une idée : ravir Thaïs, embellissement des soirées de la jeunesse d'Alexandrie, à l'existence de folies qu'elle mène. Il chapitrait Thaïs, il l'effraye et, quand la jolie fille faiblit en sa volonté, commence à donner des marques de repentir, Paphnuce attribue à la force de son éloquence une conversion à laquelle d'anciennes croyances endormies, l'effroi des approches de la vieillesse, qui détrône la fille, et un dégoût raisonné des hommes, avaient de longue date préparé la courtisane. Paphnuce exulte. Mais tandis que la pécheresse trouve la consolante paix dans la cellule d'un cloître, le damné de la chair ne jouit plus d'aucun repos. En échange de l'âme de Thaïs, le démon a pris l'âme de Paphnuce. Thaïs meurt en une pure extase, cueillant, ravie, les roses de l'éternel matin alors que Paphnuce foudroyé et abimé de désirs, renie sa croyance, blasphème Dieu, n'est plus qu'un objet d'épouvante et devient si hideux qu'il lui suffit de passer sa main sur son visage pour sentir sa laideur...

Le livret de *Thaïs* présente cette particularité qu'il est en prose rythmée. On se plaint volontiers de la platitude des livrets d'opéras ; on a relativement tort, car un beau vers n'a pas besoin du secours de la musique. Pour qu'un vers supporte la musique et l'aide, il faut qu'il laisse à la note quelque chose à exprimer, et offre suffisamment matière à l'inspiration du compositeur. La musique doit non seulement souligner, expliquer, poétiser, illustrer le vers, elle doit encore le compléter, le renforcer et lui communiquer une impression d'au delà que la signification nettement arrêtée et circonscrite du verbe ne peut donner.

Qu'ajouterait la musique à un vers de Victor Hugo, orchestré à miracle et qui contient sa musique, la plus belle des musiques ?

Le livret de *Thaïs* est aussi adroitement coupé que possible. Si l'intensité de son intérêt s'atténue souvent, la faute en est plus au sujet lui-même qu'à Louis Gallet. Les douleurs d'Athanaël (le Paphnuce du roman) ne passionnent que médiocrement et la situation invariable de ce malheureux qui désire sans cesse et inutilement arrive à fatiguer. La donnée scénique suit assez fidèlement la trame du volume ; mais, dégagée des trouvailles heureuses des conversations, des paradoxes étincelants, des controverses curieuses et piquantes, des saveurs de la psychologie, des descriptions prestigieuses et bizarres, privée de l'atmosphère de vaporeuse ironie du livre, elle semble aride et morne.

La musique de *Thaïs* se recommande à l'attention par une recherche de la couleur antique, où se trahit le désir de se rapprocher le plus possible de la naïveté et par l'essor lyrique de l'idée s'exaltant dans les infinies délicatesses de l'orchestre. *Thaïs* est un ouvrage plein d'agréments et de raffinements. L'étonnante maîtrise de l'auteur de *Werther* et de *Manon* s'affirme à toutes les lignes des portées. Mais si, comme nous l'avons constaté plus haut, l'orchestre se garde de faire usage de sa force quand Thaïs est en scène, par contre, le compositeur se rattrape dès qu'Athanaël se montre. En l'honneur de l'anachorète noir et velu, ravagé et pantelant, les cuivres ronflent, les flûtes glapissent, les bassons bougonnent, les cymbales et la grosse caisse déchainent leurs tonnerres et le malchanceux ascète lutte en désespéré contre la fureur des ouragans de l'orchestre. C'est un châtement de plus infligé au maudit. Massenet connaissait et pratiquait avec autorité l'art des oppositions.

Nous ne ferons pas l'énumération des pages remarquables qui foisonnent dans la partition. Car il

est inutile à présent de parler de l'air ensorcelant : « qui te fait si sévère ? Couronne-toi de roses » ; de la phrase : « Vénus invisible et présente », que souligne si joliment un dessin de flûte grave ; de la fameuse « méditation » ; du début du 4^e tableau avec sa musique à la cantonade qui mêle à la sérénité de la nuit les échos énervés des plaisirs de la ville ; de l'air : « l'amour est uné vertu rare », exhalant un parfum de Gluck ; du tableau de l'oasis, de coloration amortie et qui produit une impression reposante et poétique et de l'acte suprême de la mort de Thaïs...

M^{lle} Fanny Heldy, magnifiquement et fastueusement costumée, fut une superbe Thaïs. Elle donna le rôle une interprétation des plus personnelles et fort belle qui lui valut un véritable triomphe.

M. Battistini, en Athanaël, se montra ce qu'il est d'ordinaire, c'est-à-dire un artiste de grand style italien. Et MM. Goffin, Delorme, Stéphane et M^{mes} Lacroix et Bilhon se distinguèrent dans les personnages de Nicias, Palémon, du serviteur de Crobyle et de Myrtale.

M. Léon Jehin dirigea en maître chef d'orchestre la vaillante phalange des instrumentistes placée sous ses ordres et veilla en complet artiste qu'il est à ce que l'exécution générale fût digne de l'œuvre.

On admira les décors de M. Visconti et, aussi, les costumes et la mise en scène.

Les braves n'épargnèrent personne.

Il Barbieri di Siviglia.

En représentant le plus souvent possible *Il Barbieri di Siviglia*, adorable chef-d'œuvre de grâce pétillante, d'étincelante espièglerie, d'esprit infini et d'éternelle jeunesse, le Théâtre de Monte Carlo ne fait que payer un juste tribut d'admiration à Rossini, que Wagner qualifie, en ses écrits, de « génie sans gêne » et qui fit sur l'auteur de *Lohengrin* « l'impression du premier homme vraiment grand et « digne de vénération qu'il eût rencontré jusqu'alors » dans le monde musical. »

S'il est inutile de parler du *Barbier de Séville*, dont Beaumarchais, dans le principe, voulait faire un opéra-comique et qu'il présenta même, sous cette forme, aux *Italiens* de son temps, si toute glose sur la musique de *Il Barbieri* peut sembler superflue maintenant, il est toujours permis de causer un tant soit peu de Rossini.

Enfant prodigue du génie, comme dit Stendhal, Rossini, à peine à l'aurore de la vie, ouvrit les ailes à sa libre et débordante imagination musicale et versa sur le monde des torrents de mélodie.

Passant avec une incroyable agilité du plaisant au sévère, de la farce à l'éloquence lyrique, ce maître si incroyablement et si voluptueusement doué se promena avec une stupéfiante violence de fougue et un invraisemblable bonheur aux quatre coins de l'horizon musical. Il entassa en quelques années ouvrages sur ouvrages, puis, après avoir enrichi le domaine de l'art de *Guillaume Tell*, en pleine activité géniale, en pleine puissance d'inspiration, il cessa brusquement de produire — à trente-sept ans. Et pendant les trente-neuf années qu'il passa confiné dans le repos, il ne sortit plus du silence volontaire qu'il s'était imposé que pour écrire *le Stabat*, une messe et quelques mélodies.

Nous ne ferons pas le dénombrement des *trente-cinq* œuvres de caractère différent que Rossini fit jouer à Venise, Bologne, Rome, Ferrare, Milan, Naples, Paris. Combien de ces ouvrages sont familiers au public actuel ?

On a entendu parler de *la Gazza ladra*, de *la Cenerentola*, d'*Otello*, de *la Donna del lago*, de *Semiramide* ; qui pourrait fredonner un air de *la Scala di Selva*, farce exorbitante où, pendant l'allegro de l'ouverture, les violons devaient s'interrompre pour donner un coup d'archet sur le réverbère en fer blanc qui les éclairait ? On connaît *le Siège de Corinthe*, *Moïse* et *le Comte Ory*.

Guillaume Tell et *Il Barbieri di Siviglia* restent les deux chefs-d'œuvre du Maître italien.

C'est en France que Rossini élargit son style et affina son « faire ». Comme Antée, lequel repre-

nait de la force en touchant la terre, il semble qu'en abordant la scène française, le talent, voire le génie des compositeurs étrangers, gagne en ampleur et en splendeur. N'est-ce pas à Paris, que Gluck donna ses *Iphigénies*, — Spontini, *la Vestale* et *Fernand Cortez*, — Sacchini, *Cédipe à Colone*, — Salieri, *les Danaïdes* et *Tarare*, — Cherubini, *Demophon*, *Lodoïska* et *Médée*, — Meyerbeer (auteur de 15 opéras écrits en Italie et ignorés), *Robert le Diable*, *les Huguenots*, *le Prophète*, *l'Africaine*, *le Pardon de Ploërmel* et *l'Etoile du Nord*, — Donizetti, *la Favorite* et *la Fille du Régiment*, — Carafa, *Maçamello*, — Nicolo, *Joconde*, — Paer, *le Maître de chapelle*, — Verdi, *Don Carlos*, etc., etc. ?

Wagner, lui aussi, rêvait de se fixer à Paris et d'y accomplir sa haute besogne d'art. Une cabale imbécile et coupable le renvoya rudement en Allemagne. Il n'y a, certes, pas perdu son temps. Mais si l'on n'avait pas sifflé odieusement *Tannhäuser*, il est probable qu'il eût écrit pour la France un de ces chefs-d'œuvre dont un pays est en droit de s'enorgueillir. Rossini, qui « marchait entouré de mélodies comme d'un essaim d'abeilles bourdonnantes », n'échappa pas aux injures qu'à toutes les époques les plaisantins de la petite et de la lourde presse adressent aux artistes de haut parage. Les vaudevillistes en rupture d'esprit le surnommèrent *Vacarmini* et *M. Crescendo*. Que n'a-t-on pas dit, depuis, de Berlioz, de Wagner, de Gounod et de Bizet ?

Qu'importe ? Les inepties passent, les œuvres restent.

C'est toujours avec une joie nouvelle et extrême que le public entend l'exquise et brillante et unique partition de *Il Barbieri di Siviglia*. L'esprit, un esprit d'un charmant et svelte caprice voltige en feu follet de la scène à l'orchestre, se posant ici et là, effleurant les instruments, avivant l'harmonie, donnant du piquant aux trouvailles mélodiques (et Dieu sait s'il y en a !) et mettant en liesse les ensembles...

Qu'il y a loin de cette œuvre verdissante, sans cesse en belle et franche humeur, pleine de grâce et de distinction, miracle d'invention comique, de mouvement et de vie, exultante de fraîcheur, regorgeant de délice, à certains ouvrages sans joie, oppressés de banalités, qui firent, autrefois, et font peut-être encore, aujourd'hui, fureur sous le beau ciel de l'Italie !

L'interprétation de *Il Barbieri* fut, dans son ensemble, tout à fait excellente.

M. Battistini, vêtu de costumes d'un goût parfait et d'une éblouissante richesse, est vraiment un Barbier « de qualité ».

Il incarne le vif et agile Figaro en artiste de science sûre n'ignorant aucune des traditions et des effets du rôle. On a beaucoup admiré et fêté l'imposant M. Battistini.

M. Dino Borgioli a chanté supérieurement le rôle hérissé de difficultés du Comte d'Almaviva. Quel ténor exquis ! Et comme il dirige avec goût et adresse sa voix souple et de timbre charmant ! Le public, ravi de voir tenir avec tant de jeunesse et de talent le personnage du Comte, couvrit de ses applaudissements enthousiastes M. Borgioli.

M. Lansky se tailla un succès du meilleur aloi dans le personnage burlesque de Bazile où il sut se montrer simplement magnifique. Du diable si l'on eût pu se douter que le Balthazar assez incolore de *la Favorite* était capable de donner une interprétation aussi complètement réussie du Bazile d'*Il Barbieri*. M. Lansky mit les spectateurs en grande joie.

M. Huberdeau, aussi remarquable chanteur que comédien amusant, saisit les plus difficiles dans le rôle de Bartholo. Et M^{lle} Ephrati plut à tout le monde par sa façon de jouer et de chanter le rôle de Rosine. C'est assurément une cantatrice d'une virtuosité rare que M^{lle} Ephrati et, ce qui ne gêne rien, c'est une artiste fort habile, connaissant admirablement son métier. On ne lui ménagea ni les braves ni les acclamations.

La représentation de *Il Barbieri di Siviglia* fut un enchantement.

ANDRÉ CORNEAU.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE DE MOBILIER COMMERCIAL (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les dix-neuf novembre mil neuf cent vingt et un et sept mars mil neuf cent vingt-deux, M. Antoine GIACONE, hôtelier, demeurant à Turin, Stradale Francia, villa Giacone, a acquis de M. Henri-Frédéric EULER, maître d'hôtel, et M^{me} Lucie-Anna MUSCULUS, son épouse, la dite dame veuve en premières noces de M. Achille-Hippolyte OUSEAU, demeurant ensemble à Strasbourg, les meubles meublants, objets mobiliers, matériel, marchandises, vins et spiritueux se trouvant dans deux immeubles dénommés *Hôtel des Princes*, sis à Monaco, entre l'avenue Monte-Carlo et l'avenue de la Costa, appartenant à M^{me} Anna-Berthe Chable, veuve de M. Victor-Antoine Desfossés.

Les créanciers de M. et M^{me} Euler, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite vente au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 14 mars 1922.

ALEX. EYMIN.

1^{er} AVIS

M. Marcel AUGIER, demeurant 7, rue Sainte-Suzanne, Monaco, a vendu à M. Amos VENTO, demeurant à Monte-Carlo, villa Gracieuse, 11, chemin de la Rousse, un chassis automobile avec numéro de taxi 57.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le Mercredi 12 Avril 1922, à 10 heures et demie du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3^o Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4^o Fixation du Dividende ;
- 5^o Ratification de la nomination de deux Administrateurs ;
- 6^o Ratification de Conventions (achat, cession ou échange de droits et propriétés) ;
- 7^o Nomination des Commissaires des Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société des Plantations de l'Afrique Française
Siège à Monaco

CONVOCAION

Les Actionnaires de la Société des Plantations de l'Afrique Française sont priés d'assister à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le 5 avril 1922, à 11 heures du matin, en l'Hôtel de la Légation de Monaco, 27, rue de la Faisanderie, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation de la cession de l'actif social en Afrique à la Société anonyme des Cultures de Diakandapé, 44, rue Ferrère, à Bordeaux ;
- 2° Dissolution de la Société, nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs ;
- 3° Questions diverses.

Les possesseurs de titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 26 mars, conformément à l'article 34 des Statuts.

Le Conseil d'Administration.

*L'ARGUS DE LA PRESSE** publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX*).

LE PANORAMA

(Edition franco-anglo-espagnole)
(7^e Année)

Le "**PANORAMA**", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

L'abonnement d'un an (12 numéros) ... 10 francs.
L'abonnement d'essai (6 mois) 5 francs.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Ecrire à l'Administration du journal, 286, boulevard Saint-Germain, Paris, en joignant à votre mandat (neuf francs), soit une de vos dernières bandes d'abonnement, soit ce passage préalablement découpé.

Un numéro spécimen est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande.

*L'ARGUS**, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX*).

"Le Courrier Musical"

la Grande Revue Musicale de France (bi-mensuelle), publie des SUPPLÉMENTS MUSICAUX. —o—

Souscrire aux bureaux du *Courrier Musical*, 29, rue Tronchet, Paris.

Abonnements : 25 francs pour le *Courrier Musical* et 10 francs pour la *Semaine Musicale* qui donne les programmes de tous les Concerts.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale **MONTE CARLO** Magasin d'Exposition
SPRING PALACE 33, boul. du Nord **VILLA SAN-CARLO** 22, boul. des Moulins

Crédit Hypothécaire

DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions

Siège social : MONTE-CARLO
(Annexe de l'Hôtel de Paris)

OPÉRATIONS :

Renseignements généraux sur Prêts Hypothécaires.
Prêts Hypothécaires et Ouvertures de Crédits.
Prêts et Opérations sur Titres de Bourse et Valeurs locales.
Ordres de Bourse.
Achat et Vente de Valeurs locales.
Opérations de Change.
Chèques.
Renseignements divers.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco)
et
(Villa Le Vallonnet, Beausoleil.)

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.630.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE
MONTE CARLO (Park-Palace).
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Comptoir National d'Escompte
DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90518.

Du 3 juillet 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 131684.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 août 1921. Quatre-vingts Actions de l'Ancienne Société de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, portant les numéros 2214 à 2293.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1921. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1921. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730 et 35731.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1921. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44478.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1921. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 58783.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier Monaco, en date du 3 mai 1921. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Du 14 novembre 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19985.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1922.